

DN 2852

SAT - 1 Services d'Appui Techniques au niveau Programme

322

PNUD/FAO PROGRAMME DE TRAVAIL 1994-1995

Rapport No. : MAU/94/02T Date: 24 avril 1995

MAURITANIE

ETUDE POUR LA PREPARATION DU RECENSEMENT DE L'ELEVAGE ET DE L'AGRICULTURE



Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture - Rome

A. ACTIVITES REALISEES AU COURS DE L'ETUDE

Dans le cadre du projet TSS-1 MAU/94/02T, il a été prévu la réalisation d'une étude pour la préparation du prochain recensement de l'agriculture et de l'élevage. Les activités à mener dans le cadre de cette étude étaient les suivantes:

- procéder à une évaluation du système national de statistique de l'agriculture et de l'élevage, tant du point de vue organisationnel que celui de la collecte de données statistiques;
- proposer un plan de développement des statistiques agricoles prenant en compte les besoins des utilisateurs et servant de cadre de référence pour le recensement de l'élevage et de l'agriculture;
- évaluer les besoins en assistance pour la réalisation du recensement. Ces besoins comprendront les différents éléments suivants: personnel, matériel équipements et formation;
- élaborer un draft de document de projet suivant le format standard de la FAO (genre format des projets PNUD) pour la réalisation du recensement de l'élevage et de l'agriculture;
- Présenter en fin de mission, au cours d'une réunion des différents partenaires concernés (gouvernement et coopération internationale), le draft de document de projet.

Ces activités ont été conduites sous la direction technique de ESS, par deux consultants internationaux assistés par quatre consultants nationaux spécialisés et ayant une excellente connaissance des réalités du secteur agricole et de l'élevage mauritanien et qui ont servi d'homologues et de personnes ressources aux consultants internationaux.

Le budget total alloué pour la réalisation de l'étude était de 50.000 dollars destiné à la prise en charge des frais de personnel au siège, des frais deux consultants internationaux en statistiques agricoles et en statistiques d'élevage ainsi que des frais de transport et des frais divers. En complément, les frais liés aux consultations nationales (5000 dollars) ont été pris en charge à travers les fonds "Développement Support Service" (DSS) gérés par le PNUD.

L'étude a été réalisée en étroite collaboration entre le Service des Statistiques et Prévisions de la DRAP/MDRE et l'Office National de la Statistique (Ministère du Plan) ainsi que des autres structures concernées: Direction du Plan, Direction de l'hydraulique, Société Nationale de Développement Rural (SONADER), le projet Elevage II, certains services nationaux et organismes impliqués ainsi que les délégations régionales du MDRE.

Suite à la mission des consultants internationaux en statistiques agricoles et en statistiques d'élevage à Nouackchott respectivement du 26 octobre au 27 novembre 1994 et du 31 octobre au 14 novembre 1994, et sur la base de leur rapport de mission et de la proposition de brouillon de document de projet préparé par eux, ESS a élaboré un brouillon de document de projet qui a été soumis aux divisions techniques concernées du siège de la FAO. Les observations de ces divisions ont été prises en compte dans le document de projet finalisé.

B. PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les principales conclusions de l'étude sont les suivantes:

Malgré son importance dans l'économie et la société mauritanienne, aucune investigation sérieuse d'envergure nationale n'a jamais été effectuée pour appréhender les caractéristiques et les effectifs du cheptel dans ce pays. Les chiffres officiels disponibles proviennent d'estimations très peu fiables, corrigées annuellement par des renseignements recueillis auprès des inspections régionales et recoupés avec d'autres sources d'information.

L'insuffisance et la non fiabilité de ces données constituent, pour les services chargés de l'encadrement de l'élevage, une contrainte pour l'analyse approfondie des problèmes d'alimentation et d'abreuvement des troupeaux. L'élaboration d'un plan d'aménagement pastoral qui devait en découler se heurte à cette situation.

L'assèchement du climat, la diminution de la pluviométrie et l'accroissement du cheptel accentuent la dégradation du couvert herbacé et arbustif. Ces facteurs favorisent les mouvements des dunes qui recouvrent les pâturages, les barrages, les diguettes et aussi l'accélération de la désertification du pays.

Une autre conséquence de l'insuffisance des données est la mauvaise répartition des points d'eau qui ne respecte pas souvent la répartition des troupeaux et la disponibilité des pâturages. L'augmentation non contrôlée des points d'eau est extrêmement dangereuse car dans les zones arides elle peut facilement mener à une surcharge des pâturages. La gestion de la charge et l'implantation des points d'eau ne peuvent se faire qu'en connaissance de cause.

Dans certaines zones de la Mauritanie, le rapport de charge devient critique. Une telle situation ne sécurise pas l'alimentation des troupeaux. La moindre sécheresse peut encore causer d'importants préjudices au cheptel identiques à ceux de 1968.

Comme recommandée par les études sur l'élevage, notamment les projets TCP/MAU/1352 et TCP/MAU/4454, une investigation d'envergure nationale qui fournirait les données de base pour toutes les actions futures en matière d'aménagement pastoral constitue une priorité absolue. Celle-ci devrait être entreprise, en tenant compte de l'agriculture dont les interactions modifient l'environnement de l'élevage.

Dans le domaine de la production végétale, un recensement de l'agriculture a été réalisé en 1984/1985 (très mauvaise année sur le plan pluviométrique) ; mais il n'avait pas couvert l'ensemble du pays, ni pris en compte l'élevage nomade.

L'agriculture et l'élevage mauritaniens ont subi de profondes mutations au cours des dix dernières années, ainsi que l'espace géophysique avec le renforcement et l'extension des domaines aménagés (privés et encadrés), la disparition et la création de nouveaux villages et hameaux. Les caractéristiques des exploitations agricoles et celles de l'élevage ont évolué.

La base de sondage, amputée depuis le recensement de 1984/85 des données de deux régions, présente beaucoup de lacunes. L'échantillon qui en est tiré et sur lequel repose les enquêtes permanentes s'est dégradé et est devenu de moins en moins représentatif.

La définition de stratégies cohérentes, la planification, le suivi régulier et l'évaluation des grandes actions de développement, l'estimation des grands agrégats de la comptabilité nationale ne

peuvent être possibles sans informations statistiques. Le Gouvernement Mauritanien en est conscient. Ainsi parmi les grandes orientations mentionnées dans les "Documents Cadre de Politique Economique" figurent la restructuration et le renforcement des structures de planification et de statistiques agricoles en vue d'assurer une meilleure collecte, analyse et diffusion des données sur le secteur rural.

L'organisation d'un nouveau recensement de l'élevage et de l'agriculture a été toujours recommandée par les bailleurs de fonds. La table ronde des bailleurs de fonds organisée en Octobre 1994 dans le cadre du développement de l'élevage a aussi relevé l'insuffisance des informations sur ce secteur et a recommandé l'élaboration et l'exécution d'un programme de recensement pour fournir des informations fiables aux planificateurs, décideurs et à tous les partenaires au développement sur :

- les caractéristiques de la population agricole (effectif, structure par âge, par sexe, population active et inactive);
- les types d'élevage et les caractéristiques des troupeaux (effectif du cheptel par espèce, structure par sexe et par espèce),
- effectif des exploitations agricoles;
- les superficies, densités et rendements par culture ;
- l'équipement et l'outillage agricoles;
- l'intégration de la femme et des enfants au développement du secteur rural.

Cette opération s'appuyera sur les résultats du recensement de la population effectué en 1988 par l'Office National de la Statistique, mais le fichier villages et la liste des ménages doivent être actualisés par des travaux cartographiques sommaires. Ces résultats sont indispensables à la constitution d'une base de sondage solide pour la mise en place d'un échantillon représentatif.

Sur le plan des infrastructures le Service des Statistiques et Prévision reste démuné, il compte trois micro-ordinateurs acquis il y a plus de cinq ans. En dehors des véhicules des antennes régionales qui sont d'ailleurs immobilisés faute d'entretien, le bureau central manque de moyens logistiques pour la supervision de la collecte sur le terrain de sorte que le contact avec la base est difficile.

La réalisation du recensement contribuera au renforcement des capacités techniques et opérationnelles du SSP pour lui permettre de produire des données fiables et régulièrement actualisées. Ces données sont nécessaires aux décideurs et planificateurs pour la formulation de politique agricole cohérente et pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de programmes de développement du secteur rural.

Compte tenu de ce qui précède, la stratégie globale recommandée dans le cadre du recensement de l'élevage et de l'agriculture comporte deux catégories d'actions :

1. Renforcer le Service des Statistiques et Prévisions, à différents niveaux, par :

- le renforcement des moyens humains et matériels pour améliorer les capacités techniques du SSP à collecter, à traiter, à analyser et à publier les informations statistiques ;
- le renforcement des compétences techniques par la formation du personnel à tous les niveaux, par le biais de formation, de séminaires nationaux et internationaux et d'actions de formation permanente sur le tas.

Ces formations doivent concerner les cadres du service central du SSP ainsi que ceux des

bureaux régionaux chargés de la collecte sur le terrain.

2. Réaliser le recensement de l'élevage et de l'agriculture

Le recensement couvrira tant le secteur moderne que traditionnel. Le secteur moderne fera l'objet d'un dénombrement exhaustif au niveau de l'élevage en milieux urbain et péri-urbain et d'une enquête par sondage dans les périmètres irrigués, tandis que le secteur traditionnel sera couvert par une enquête par sondage.

2.1. Méthodologie recommandée

Il importe de donner les grands axes de la méthodologie qui devront être affinés lors de la préparation de l'opération. Au cours de cette phase des opérations pilotes seront réalisées notamment en ce qui concerne l'élevage nomade pour s'assurer de la fiabilité des données recueillies par la méthodologie préconisée. Compte tenu de la complexité des domaines à étudier (élevage et agriculture) et pour parvenir à des résultats significatifs, il a été envisagé cinq opérations (recensement de l'élevage en zone nomade, zone urbaine et péri-urbaine, recensement de l'élevage et de l'agriculture en zone sédentaire, recensement des périmètres irrigués, recensement des oasis) indépendantes sur le plan technique mais complémentaires sur le plan financier dans les deux grandes zones agro-écologiques qui caractérisent le pays:

- la zone sédentaire regroupant schématiquement tous les départements des régions du Hodh El Gharbi, Assaba, Gorgol, Brakna et Guidimaka et quelques départements des régions du Hodh El Charghi, du Trarza et du Tagant;
- la zone nomade comprenant tous les départements de l'Adrar, de Dakhlet Nouadhibou, du Tiris-Zemmour, de l'Inchiri et quelques départements des régions du Hodh ELCharghi, du Trarza et du Tagant.

Le recensement de l'élevage et de l'agriculture sera réalisé à travers une enquête par sondage aléatoire à plusieurs degrés. L'échantillon sera tiré à deux degrés, à l'exception du recensement en zone urbaine et péri-urbaine où le dénombrement du cheptel sera exhaustif et ne concernera que les parcs à bétail et les exploitations modernes. La période idéale retenue pour l'enregistrement des troupeaux se situe entre septembre et mi novembre. Pour l'agriculture le recensement devra démarrer en Juillet et se poursuivra jusqu'en mars.

(a) Zone sédentaire

La méthode recommandée consiste :

- à tirer au premier degré 200 districts de recensement (DR)¹ sur 1042 que compte la zone. Le choix des DR est dicté par deux critères : l'exhaustivité de la liste, l'identification assez facile des DR sur le terrain.
- à tirer au second degré 6000 ménages après stratification des ménages dénombrés dans les DR échantillon en "ménages agriculteurs", "ménages agro-pastoraux" et en "ménages éleveurs". On tirera en moyenne 30 ménages par district. Le comptage des

¹ - Une liste des DR a été établie lors du recensement de la population et de l'habitat de 1988. Elle est plus exhaustive que celle des villages.

animaux se fera de visu dans les ménages.

Le recensement dans cette zone nécessitera 200 enquêteurs, 40 contrôleurs, 31 superviseurs ou chargés de mission et 23 chauffeurs.

(b) Zone nomade

Comme indiqué plus haut, une enquête pilote aura lieu un an avant le recensement proprement dit pour tester la méthodologie ci-dessous.

Les troupeaux seront recensés aux points d'eau. Ceux-ci devront être répartis en trois strates : les points d'eau à forte concentration, les points d'eau à concentration moyenne et les points d'eau à faible concentration de troupeaux. La base de sondage sera actualisée avant le démarrage de l'opération.

La taille de l'échantillon au premier degré est de 250 points d'eau, répartie proportionnellement à la taille de chaque strate. Au second degré, on tire à probabilités égales les troupeaux se rendant au point d'eau. Dans les deux premières strates, il est envisagé un échantillon de 35 troupeaux par point d'eau. Tandis que dans la troisième strate, on procédera à un recensement exhaustif des troupeaux si le nombre de troupeaux visitant le point d'eau est inférieur à 35. La durée de collecte à chaque point d'eau est de 7 jours. Le comptage des animaux se fera de visu. Dans la mesure du possible, l'opération sera combinée avec la vaccination des animaux de manière à accroître la fiabilité des comptables.

Le personnel nécessaire pour le recensement dans cette zone se compose de : 80 enquêteurs, 10 chargés de mission ou superviseurs, 5 guides, 5 chauffeurs dont deux seront recrutés par le projet.

(c) Zone oasisienne

Le recensement portera sur un échantillon de 45 oasis sur 218 au premier degré et de 1125 exploitations au second degré. Le personnel d'exécution de ce volet sera pris en charge par le projet Oasis et se compose de : 40 enquêteurs, 5 superviseurs et 5 chauffeurs. Les frais de déplacement, les primes de motivation et autres frais de fonctionnement seront imputés au recensement.

(d) Périmètres irrigués

Le méthode consiste :

- à tirer au premier degré avec des chances égales, 200 périmètres sur les 800 que compte la zone ;
- à enquêter 1/5 des exploitants ou parcelles des périmètres échantillon.

Ce volet nécessitera le recrutement de 20 enquêteurs qui seront renforcés par l'équipe de la cellule suivi-évaluation de la SONADER. La supervision et le contrôle seront assurés par l'équipe de la zone "sédentaire".

Dans cette zone on pourra expérimenter, la télédétection. Son utilisation devra être complétée par des contrôles sur le terrain pour l'identification des cultures et des associations. Les rendements seront estimés suivant la méthode de la FAO (coupes échantillons).